



Guide Petite Enfance

2025



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
des Pyrénées-
Orientales

Application Perpignan la Rayonnante
mairie-perpignan.fr |   



PERPIGNAN
LA RAYONNANTE

Édito

Ce guide à l'usage de tous les parents d'enfants âgés de dix semaines à l'entrée en maternelle, nous l'avons voulu le plus pratique et le plus complet possible, afin de vous accompagner dans les choix et démarches concernant ce que vous avez – ce que nous avons – de plus précieux au monde : nos tout-petits, si chétifs mais déjà si actifs...

Crèches, haltes garderies, associations et lieux d'activités, relais petite enfance...

La mairie de Perpignan a fait de cette petite enfance l'une de ses priorités. Pour aider les jeunes parents, elle met à leur disposition des structures les plus adaptées possibles pour leurs enfants qui doivent pouvoir trouver, à Perpignan, le cadre le plus propice à leur épanouissement.

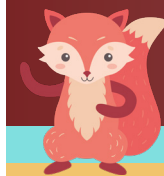
Si la famille et ses valeurs, aujourd'hui quelque peu bousculées, constituent l'indispensable socle, l'assise de vie sur laquelle nos enfants vont grandir et prospérer, nos services dédiés, publics et privés, sont là aussi, tenant toute leur place afin de participer à ces évolutions.

Comme vous le verrez dans ce guide, ces services sont aussi nombreux que variés.

Vous pouvez compter sur eux, et sur le dévouement de ses personnels, pour accueillir vos enfants, la prunelle de vos yeux, avec toute l'attention et l'affection qu'ils réclament.

Louis ALIOT

maire de Perpignan





Sommaire

Édito	page . 2
Le Relais Petite Enfance	page . 4
Inscrire son enfant	page . 6
- les structures municipales	
- les haltes garderies municipales	
- les autres modes d'accueil	
L'admission en crèche municipale	page . 7
L'accueil individuel	page . 7
L'accueil en crèche familiale	page . 8
Les maison d'assistants maternels (MAM)	page . 11
Les gardes d'enfants à domicile	page . 11
L'accueil collectif	page . 12
Modes d'accueil par quartier	page . 18
- Centre ville - la Lunette	
- Secteur est	
- Secteur nord	
- Secteur ouest	
- Secteur sud	
Lieux à partager en famille	page . 30
La garde d'enfants à domicile	page . 34
L'école à 2 ou 3 ans ?	page . 35





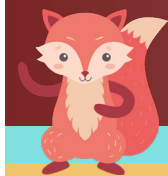
Les Relais Petite Enfance

Les Relais Petite Enfance (RPE) vous accompagnent dans le choix d'une solution d'accueil pour votre jeune enfant selon vos besoins :

Les différents modes d'accueil vous seront présentés, l'accueil peut être collectif ou individuel (assuré par un assistant maternel agréé ou à domicile).

Les RPE facilitent également la mise en relation avec les assistants maternels indépendants et vous aident dans les démarches administratives. Ils vous informent aussi des droits et obligations en qualité d'employeur.

Lieux ressources pour les professionnels de l'accueil individuel, les RPE proposent des ateliers collectifs aux enfants accompagnés de leur assistant maternel. Ils participent à la professionnalisation des assistants maternels.





Les Relais Petite Enfance de la Ville de Perpignan
sont ouverts sur rendez-vous :
du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

RPE NORD-OUEST

25 bis rue Samuel de Champlain.
Bus : ligne 2, arrêt Le Petit Vivier
ou 6 ou A, arrêt Barande.

☎ : 04 30 19 28 68

✉ : rpenord@mairie-perpignan.com

RPE SUD

Rue du Vilar (Moulin à Vent).
Bus : ligne A,
arrêt Campus.

☎ : 04 68 66 19 80

✉ : rpesud@mairie-perpignan.com

RPE JANIC LAVIGNE

25 rue du Tour de France.
Bus : ligne 13,
arrêt Aristide Briand.

☎ : 04 68 66 35 52

✉ : rpelavigne@mairie-perpignan.com



Inscrire son enfant

LES STRUCTURES MUNICIPALES

Pour les crèches gérées en direct par la Ville ainsi que les crèches en Délégation Service Public.

Les préinscriptions s'effectuent auprès des **RPE** à compter du 4^e mois de grossesse et concernent uniquement les familles résidant sur la commune de Perpignan.

Vous pouvez vous adresser au **RPE** de votre choix :

JUSTIFICATIFS À FOURNIR LORS DU RENDEZ-VOUS :

- ✿ Carte d'identité ou passeport des parents
- ✿ Livret de famille, jugement d'adoption ou extrait d'acte de naissance
- ✿ Numéro d'allocataire CAF ou MSA
- ✿ Justificatif de domicile : facture de moins de 3 mois (EDF, GAZ, téléphone), quittance de loyer, taxe d'habitation, promesse de vente, ou acte authentique
- ✿ Justificatif de situation professionnelle (contrat de travail ou fiche de paie de moins de 3 mois, extrait KBIS pour les autoentrepreneurs, certificat de scolarité, carte étudiante, attestation de formation, attestation Pôle emploi
- ✿ Situation de handicap : notification MDPH pour le parent, notification MDPH ou certificat médical pour l'enfant

LES HALTES-GARDERIES MUNICIPALES ET ACCUEILS INFÉRIEURS À 20 HEURES PAR SEMAINE

Les inscriptions s'effectuent directement auprès des responsables.

LES AUTRES MODES D'ACCUEIL

Associations, crèches d'entreprise, micro-crèches...

Les inscriptions s'effectuent directement auprès des responsables.

LES ASSISTANTS MATERNELS INDÉPENDANTS ET LES MAM

Les **RPE** pourront vous fournir une liste actualisée des assistants maternels indépendants de la Ville. Les inscriptions s'effectuent directement auprès des assistants maternels.

Le site Internet de la CAF www.monenfant.fr vous permettra également d'obtenir la liste des AMAI du département.



L'admission en crèche municipale



L'ATTRIBUTION DES PLACES EST EXAMINÉE PAR UNE COMMISSION QUI STATUE ET PRONONCE LES ADMISSIONS EN FONCTION DE :

- ✿ la date de pré-inscription (ancienneté de la demande) qui peut être pondérée par des critères tenant compte de situations particulières liées tant à la structure familiale et sociale, qu'au handicap et à l'emploi.
- ✿ la disponibilité d'accueil dans les structures souhaitées et de la tranche d'âge de l'enfant.

La commission d'attribution est présidée par l'adjointe au maire déléguée à la Petite Enfance. Elle se réunit en février et mai pour les places attribuées pour la rentrée de septembre, et en cours d'année pour gérer les places vacantes.

Si le dossier est retenu, les responsables de structure contactent directement la famille.

Si aucune place n'est disponible, le dossier reste en liste d'attente et sera étudié à la prochaine commission. Vous pouvez vous rapprocher des Relais pour trouver d'autres solutions.

SIMULER UN TARIF

Pour les multi-accueils municipaux, associatifs, crèches d'entreprise, haltes-garderies, le tarif est le même : tarification PSU.

Le tarif dépend de vos ressources et de la composition de votre foyer. Pour l'estimer, rendez-vous sur le site www.monenfant.fr de la Caf. La Caf et la Ville prennent en charge une partie du coût réel horaire de l'accueil, ainsi que les fournitures éventuelles de repas et de couches.

L'accueil individuel

En accueil individuel les enfants sont accueillis au domicile d'une assistante maternelle agréé par le service de la PMI du Conseil Départemental, en MAM.

L'AM peut être employée par la famille ou salarié au sein d'un service municipal d'accueil familial



L'accueil en crèche familiale

La crèche familiale de Perpignan est divisée en 4 sites sur la ville :

- **Moyen-Vernet,**
- **Vertefeuille,**
- **Las Cobas,**
- **Saint-Assisclé.**

La structure propose un accueil intermédiaire entre la structure collective et celui proposé par l'assistant maternel indépendant.

- ✿ Les enfants bénéficient d'un accueil individualisé au domicile de l'assistant maternel.
- ✿ Des ateliers d'éveil sont proposés aux enfants et aux assistants maternels, chaque semaine dans des locaux adaptés, proches du domicile de l'assistant maternel. Les assistants maternels de la crèche familiale sont employés par la Ville de Perpignan et domiciliés sur tous les quartiers de la Ville. Ils travaillent dans un cadre réglementaire.

Les assistants maternels sont accompagnés par l'équipe encadrante aussi bien à leur domicile que lors des regroupements dans les locaux de la crèche. L'équipe de la crèche familiale est pluridisciplinaire : puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants, psychologue, médecin, secrétaires et assistants maternels.

La structure accueille des enfants âgés de dix semaines à quatre ans. Elle fournit les couches et le matériel de puériculture.

- ✿ Les repas sont préparés par les assistants maternels à domicile avant l'arrivée des enfants.
- ✿ L'admission ainsi que le suivi administratif et médical sont gérés par les puéricultrices.
- ✿ Une astreinte paramédicale est assurée par les puéricultrices en cas de besoin.
- ✿ Les éducateurs de jeunes enfants sont garants du projet éducatif.

Le *projet pédagogique* de la crèche familiale est axé sur la sécurité affective, la bienveillance dans le respect du rythme de chaque enfant, la communication et le soutien à la parentalité.



Rue Jean Victor Poncelet

☎ : 04 68 66 35 90

creche.familialemairie-perpignan.com

L'assistant maternel s'adapte au rythme de l'enfant et contribue à son épanouissement. L'équipe accompagne l'enfant dans le développement de son autonomie et de sa personne, en lui proposant des temps de partage en groupe. Elle propose une ouverture aux enfants et aux familles en organisant sur d'autres lieux des temps d'éveil : cinéma jeune public, intervenants artistique et culturel, sportif, partenariat avec les écoles, les bibliothèques...

Les assistants maternels sont des professionnels de la petite enfance, agréés par le Conseil Départemental. Ils peuvent accueillir jusqu'à 3 enfants à leur domicile. Ils bénéficient de formations continues et obligatoires (stage en multi-accueil, formation Sauveteur Secouriste au Travail, formation pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap, formation de communication gestuelle associée à la parole).

Lors des absences pour congés ou formation de l'assistant maternel, un remplacement chez un autre assistant maternel est proposé aux familles.

Tarifcation

La crèche familiale est un établissement public soumis au barème de la CAF. Le tarif dépendra des ressources des parents et de la composition du foyer.



L'accueil chez un assistant maternel indépendant agréé

à domicile ou en Maison d'assistants maternels (MAM)

.....

L'assistant maternel est un professionnel de la petite enfance, agréé par le Conseil Départemental et suivi par le service de PMI (Protection Maternelle Infantile). Les parents sont les employeurs. Ils ont le choix de l'assistant maternel.

Les **RPE** peuvent vous fournir la liste des assistants maternels agréés sur Perpignan et leur disponibilité. Certains assistants maternels ont des horaires atypiques, travaillent le week-end ou les jours fériés. L'assistant maternel s'adapte au rythme de l'enfant, contribue à son épanouissement.

L'assistant maternel peut se rendre sur les Relais Petite Enfance :

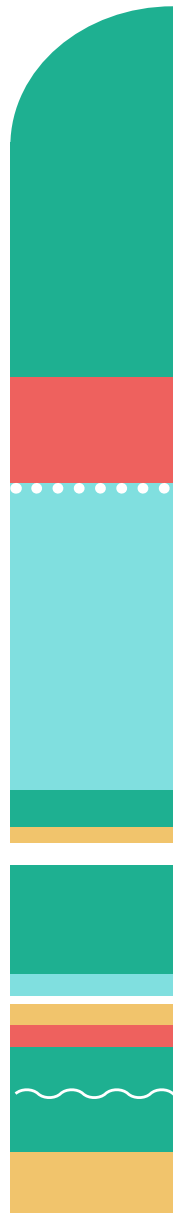
- ✿ partager des temps collectifs avec les enfants et rencontrer d'autres assistants maternels,
- ✿ participer à des réunions thématiques concernant l'exercice de sa profession.

Un contrat de travail devra être établi entre la famille employeur et l'assistant maternel (modalités de l'accueil, rémunérations...)

Pour vous aider dans vos fonctions d'employeur, 3 RPE sont implantés sur Perpignan.

Renseignements sur Pajemploi par Internet :

www.pajemploi.urssaf.fr



Les Maisons d'assistants maternels (MAM)

Les assistants maternels indépendants ont la possibilité de se regrouper et d'exercer leur métier en dehors de leur domicile, dans des locaux appelés **MAM**. Une **MAM** regroupe au maximum **4 assistants maternels**, dans une limite d'accueil de 16 enfants. Les assistants maternels qui travaillent au sein d'une **MAM** ont les mêmes obligations que les assistants maternels indépendants qui accueillent à leur domicile.

Un agrément spécifique est délivré à chaque **assistant maternel** pour exercer en **MAM**. Les parents sont les employeurs d'un seul assistant maternel.

Tarifcation

Le tarif horaire est libre (fixé par l'assistant maternel).

Un forfait d'indemnités d'entretien et les repas sont à rajouter selon l'accueil.

Une aide de la CAF peut être versée et un crédit d'impôt alloué.

Calcul des prestations sur le site de la CAF : www.mon-enfant.fr

Les gardes d'enfants à domicile

Ce mode d'accueil consiste à employer une personne qui assure la garde de l'enfant à votre domicile. Vous pouvez employer une garde à domicile en tant qu'employeur direct ou en passant par une association ou une entreprise. Ce mode de garde offre la possibilité de partager le coût et la garde de plusieurs enfants au même domicile, d'une même famille ou pas.

Des aides financières peuvent être allouées par la CAF.

Les **RPE** sont disponibles pour vous informer de ces démarches.



L'accueil collectif

Une structure multi accueil regroupe un accueil occasionnel (type halte-garderie) et un accueil régulier (type crèche). Tous les établissements sont dotés d'un projet éducatif et d'un règlement de fonctionnement validés par les services du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Il existe plusieurs types de crèches collectives :

- les crèches municipales gérées directement par la Ville de Perpignan. Elles dépendent de la division de la Petite Enfance;
- les crèches en délégation de service public (DSP) administrées par un délégataire privé ou associatif;
- les crèches associatives gérées par des associations;
- les crèches d'entreprise accueillent les enfants des salariés de l'entreprise, celle-ci participant financièrement à l'accueil;
- les micro crèches privées, sont, pour la plupart, sous convention PAJE avec la CAF.



LES MULTI-ACCUEILS MUNICIPAUX EN GESTION DIRECTE

- ✿ Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) accueillent des enfants âgés de dix semaines jusqu'à 4 ans.
- ✿ Les établissements sont ouverts de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi (fermeture deux semaines en fin d'année et trois semaines l'été).
- ✿ Ils fournissent les repas bio, les laits infantiles bio 1^{er} et 2^{ème} âge ainsi que les couches.
- ✿ Les multiaccueils municipaux reçoivent des enfants à temps plein, à temps partiel ou en accueil type halte-garderie.
- ✿ Chaque structure possède une équipe pluridisciplinaire : infirmiers, puéricultrices, ou éducateurs de jeunes enfants en direction et auxiliaires de puériculture agents AEPE (accompagnement éducatif petite enfance), secrétaires, agents techniques et cuisiniers. Chaque structure bénéficie de l'intervention d'un médecin et d'un psychologue.
- ✿ La Ville a fait le choix de la qualité en proposant des repas certifiés bio, gage d'une alimentation saine et équilibrée. Tous les repas sont préparés sur place par des cuisiniers. Des ateliers cuisine et pâtisserie sont proposés tout au long de l'année pour sensibiliser les enfants à l'éveil du goût. Dans le cadre de ce projet autour de la diététique et du goût, et pour observer la continuité de la chaîne des aliments de la terre à l'assiette, chaque crèche possède un jardin pédagogique.
- ✿ Chaque structure développe des projets spécifiques (communication gestuelle, itinérance ludique, etc.) qui sont systématiquement partagés avec les familles (ateliers enfant-parent, réunions thématiques, etc.)
- ✿ Dans le cadre du projet d'éveil artistique et culturel (PEAC) mis en place depuis 2007, les équipes s'attachent à permettre aux tout-petits de fréquenter l'art et la culture sous toutes ses formes. Résidences artistiques au sein des crèches, interventions d'artistes (musiciens, plasticiens, circassiens, danseurs, etc.), sorties culturelles (musées, médiathèque, théâtre, etc.), sont donc proposées toute l'année aux tout-petits qui fréquentent les structures de la Ville ainsi qu'à leur famille.
- ✿ Les familles partagent différents temps de la vie à la crèche et sont invitées à participer à des ateliers parents/enfants.



LES MULTIACCUEILS MUNICIPAUX EN DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Ces établissements accueillent des enfants âgés de dix semaines jusqu'à 4 ans.

- ✿ Ouverts du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 (fermeture 3 semaines en août et une ou deux semaines en fin d'année civile).
- ✿ Ils fournissent les repas, les laits infantiles 1^{er} et 2^{ème} âge ainsi que les couches.

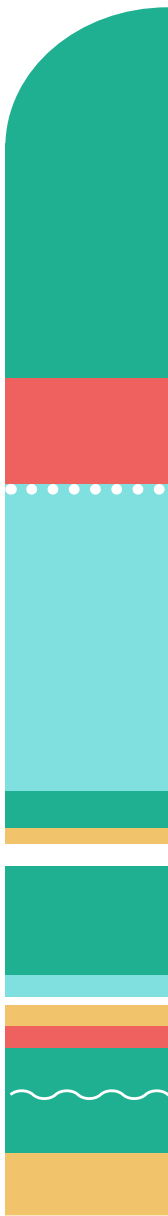
Chaque structure possède une équipe pluridisciplinaire : infirmiers, puéricultrices, ou éducateurs de jeunes enfants en direction, et auxiliaires de puériculture, agents **AEPE** (accompagnement éducatif petite enfance), secrétaires, agents techniques. Chaque structure bénéficie de l'intervention d'un médecin et d'un psychologue.

L'accueil des enfants est basé sur un projet éducatif et des modalités d'accueil spécifiques à chaque structure.

LES MULTI-ACCUEILS ASSOCIATIFS

L'agrément des établissements associatifs est subordonné aux mêmes conditions de qualification du personnel, de qualité des locaux et de projet pédagogique que les établissements municipaux ou privés.

Contactez directement ces structures pour vous inscrire.



LES CRÈCHES D'ENTREPRISE

L'accueil est destiné en priorité à des familles salariées dont l'entreprise réserve et cofinance des places.

Renseignez-vous auprès de votre entreprise.

Contactez directement ces structures pour vous inscrire.



LES HALTES-GARDERIES

Les 4 haltes-garderies offrent des places à temps partiel, à des enfants ayant acquis la marche, jusqu'à l'âge de 4 ans.

Les haltes-garderies sont de petites structures qui reçoivent de 10 à 14 enfants. L'établissement est dirigé soit par une puéricultrice, soit par une éducatrice de jeunes enfants. Les enfants peuvent y être accueillis du lundi au vendredi, avec une fermeture annuelle d'un mois d'été et d'une semaine pendant les vacances de fin d'année.

Les horaires d'ouverture varient selon l'établissement.

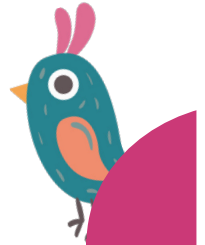
Contactez directement ces structures pour vous inscrire (cf. pages quartiers ci-après et sur mairie-perpignan.fr) et connaître leur fonctionnement.

Tarifcation

Le calcul de la participation financière des familles tient compte des ressources et de la composition du foyer, selon un barème fixé par la CAF.

Seule exception à cette règle : les crèches privées, qui sont sous convention PAJE (Prestation d'accueil du jeune enfant).





L'ACCUEIL EN MICRO-CRÈCHES

Les micro-crèches sont des structures pouvant accueillir au maximum 12 enfants. Ces structures sont soumises aux règles d'accueil collectif.

Les équipes sont généralement composées d'environ trois ou quatre professionnels. Un référent technique, professionnel de la petite enfance, élabore le projet pédagogique de la structure et coordonne l'équipe. Il est amené à travailler avec les enfants et à faire le lien avec les familles.

Vous pouvez demander l'aide de la Caf pour un remboursement partiel : le complément du mode de garde (CMG).

Cette aide est forfaitaire, quel que soit le temps de présence de votre enfant. Elle dépend de vos ressources et de la composition de votre foyer.

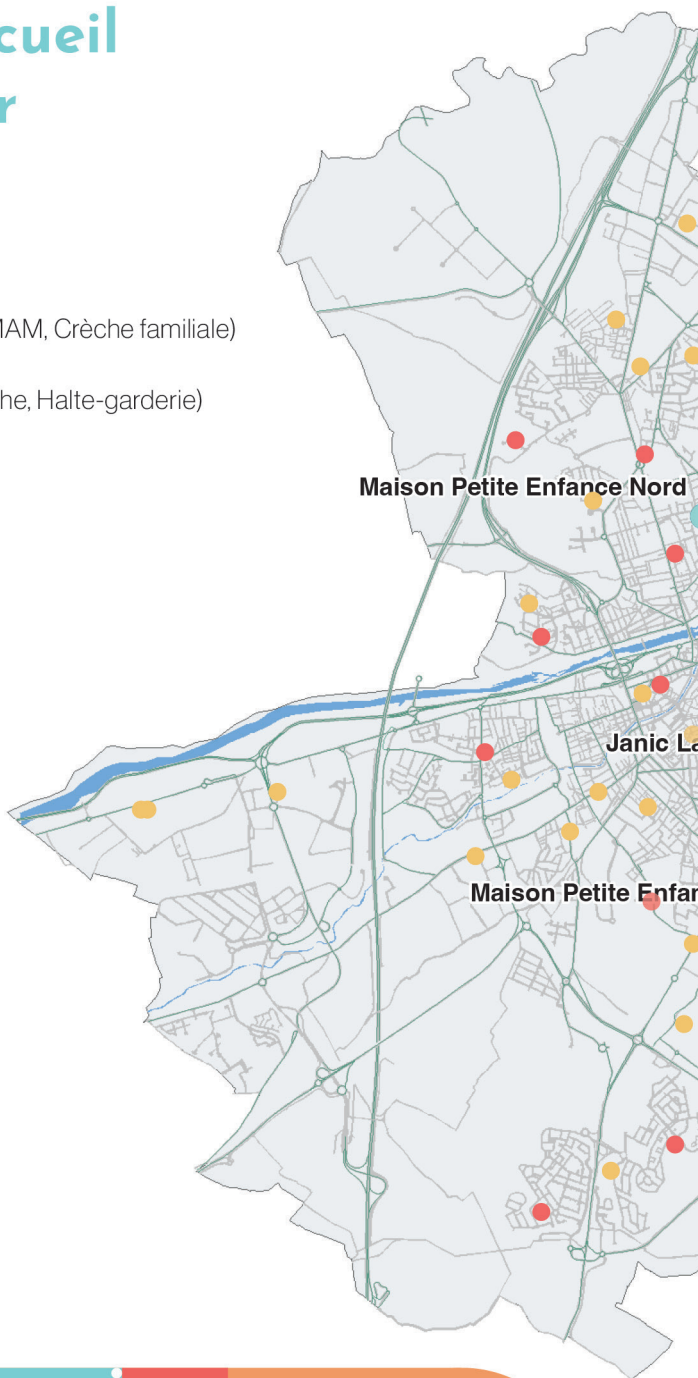
Plus d'informations sur www.caf.fr

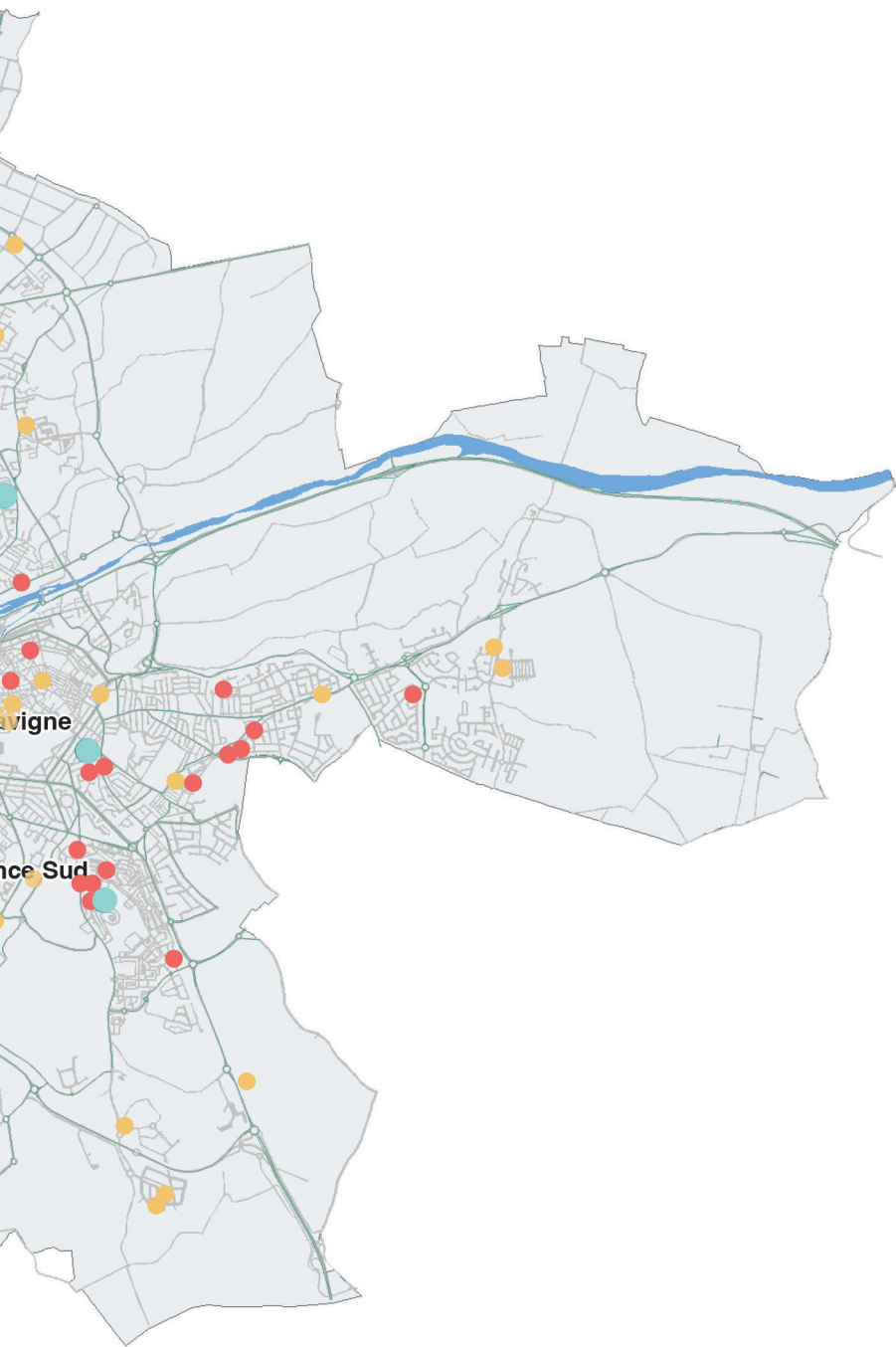
Chaque microcrèche fonctionne indépendamment au niveau des prestations, de la fourniture des couches, des fournitures de repas...



Modes d'accueil par quartier

- Accueil individuelle (MAM, Crèche familiale)
- Accueil collectif (Crèche, Halte-garderie)
- Relais Petite Enfance





CENTRE VILLE

ASSISTANTS MATERNELS

Assistants maternels en crèche familiale

☎ : 04 68 66 35 90

✉ : creche.familale@mairie-perpignan.com

Assistants maternels indépendants

au domicile et en MAM

Liste disponible auprès des Relais:

☎ : 04 68 66 35 52

✉ : rpelavigne@mairie-perpignan.com

Maisons d'assistants maternels (Mam), La MEJE (16 places)

8 impasse Bartissol.

De 8h00 à 18h00.

☎ : 09 83 36 29 25 ou 07 77 34 77 94

✉ : meje66@gmail.com

MULTI-ACCUEILS MUNICIPAUX

Jordi Barre (30 places)

2 bis rue des Remparts Saint-Matthieu.

De 7h30 à 18h30.

☎ : 04 68 63 60 55

✉ : creche.jordibarre@mairie-perpignan.com

Marie Pape Carpentier (24 places)

Gestionnaire ADEPEP

23 rue Grande-la-Monnaie.

De 7h30 à 18h30.

☎ : 87 07 04 68 12

Les Petits Anges (30 places)

Gestionnaire l'association

Auteuil Petite enfance

8 rue du Marché aux bestiaux.

De 7h30 à 18h30

☎ : 04 68 86 25 70 ou 07 85 58 06 78

✉ : petitsanges@apprentis-auteuil.org

HALTE GARDERIE

Janic Lavigne

(11 places à partir de la marche acquise)

25, Rue du Tour de France.

De 8h45 à 12h00 et 13h30 à 17h00

☎ : 04 68 66 34 39

Les Petits Princes

(12 places, enfants à partir de la marche acquise).

Gérés par l'UFCV

5 rue Sainte-Catherine.

**Les lundis et vendredis de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 16h45.**

Les mardis et jeudis de 8h30 à 16h45.

6 places pour le repas.

Les mercredis de 8h30 à 12h00.

☎ : 04 68 35 26 80

✉ : pyrenees-orientales@ufcv.fr

MULTI-ACCUEILS INTER-ENTREPRISE

Crèche LPCR Perpignan

Camille Pelletan (20 places)

Géré par Les Petits Chaperons Rouges

10 rue Camille Pelletan.

De 7h30 à 19h30.

☎ : 04 68 67 93 95 ou 07 57 54 07 14

✉ : perpignan.camillepelletan@lpcr.fr

SECTEUR EST

ASSISTANTS MATERNELS

Assistants maternels en crèche familiale

☎ : 04 68 66 35 90

✉ : creche.familale@mairie-perpignan.com

Assistants maternels indépendants au domicile et en Mam.

Liste disponible auprès des Relais.

☎ : 04 68 66 35 52

✉ : rpelavigne@mairie-perpignan.com

5 maisons d'assistants maternels (Mam)

Saperlipopette (8 places)

59 avenue Guynemer

De 7h30 à 19h30.

☎ : 06 46 51 65 12 ou 06 24 37 22 83

✉ : mamsaperlipopette66@gmail.com

Les P'tits Mousses (8 places)

33 rue Sant Vicens,

De 8h00 à 18h15.

☎ : 06 19 06 42 78

✉ : mamlesptitsmousses@hotmail.com

📍 : mamlesptitsmousses

Les Petits Lutins (11 places)

140 avenue Guynemer,

De 7h30 à 18h45.

☎ : 04 34 12 01 64

✉ : lespetitslutins2011@hotmail.fr

Les Explorateurs (12 places)

60 rue Salomon de Brosse.

De 7h30 à 18h30.

☎ : 06 25 30 02 22

06 78 95 92 20

06 16 59 84 37

✉ : mam.les.explorateurs@hotmail.com

La Maison des Petits Pieds (12 enfants)

29 avenue des Tamaris.

Du lundi au samedi de 6h00 à 20h00.

☎ : 06 03 93 31 11

✉ : mam.despetitspieds@gmail.com

MULTI-ACCUEIL MUNICIPAL

Claude Simon (35 places)

Chemin de la Roseraie, Mas Vermeil.

de 7h30 à 18h30.

☎ : 04 68 63 61 22

✉ : creche.simon@mairie-perpignan.com

MULTI-ACCUEIL ASSOCIATIF

Les Petites Baratines (24 places)

10 rue Nature.

De 7h30 à 18h30.

☎ : 07 66 95 47 09

MICRO-CRÈCHES

Les Moments Enchantés (10 places)

Km 4, route d'Elne.

De 7h30 à 19h00.

☎ : 04 68 73 81 38 ou 07 63 63 47 99

✉ : contact@les-moments-enchantes.fr

🌐 : www.les-moments-enchantes.fr

Baby Songe 1 et 2 (10 x 2 places)

2 et 4 rue Jacques Antoine.

De 7h30 à 18h30.

☎ : 09 53 23 66 34 et 09 50 30 46 29

✉ : babysonge@free.fr

Patufet 1 (10 places)

88 chemin de la Roseraie.

De 7h00 à 18h30.

☎ : 06 80 84 92 87 ou 09 83 72 87 65

✉ : crechepatufet@gmail.com

Patufet 2 (12 places)

32 rue Alexandre Ansaldi.

De 7h00 à 18h30.

☎ : 06 80 84 92 87 ou 09 83 72 87 65

✉ : crechepatufet@gmail.com

SECTEUR NORD

ASSISTANTS MATERNELS

Assistants maternels en crèche familiale

☎ : 04 68 66 35 90

✉ : creche.familale@mairie-perpignan.com

Assistants maternels indépendants

Au domicile et en Mam.

Liste disponible auprès des Relais.

☎ : 04 30 19 28 68

✉ : rpenord@mairie-perpignan.com

Dont 4 Maisons d'assistants maternels (Mam)

Les Pommes d'Amour (8 places)

2 rue Édouard Manet au Moyen-Vernet.

De 7h00 à 20h00.

☎ : 06 24 47 52 11 ou 06 70 16 18 06
ou 09 53 36 38 14

✉ : mamlespommesdamour@gmail.com

📍 : les pommes d'amour

Cam Mainada (12 places)

Immersion en catalan pour les tout-petits

9 rue Bartholdi au Bas Vernet.

De 7h30 à 18h30.

☎ : 06 21 23 11 23 ou 06 51 78 76 85

✉ : cam.mainada@hotmail.fr

La Mamina (12 places)

24 rue Jacques Daguerra.

De 7h30 à 18h30.

☎ : 06 72 04 11 16

✉ : lamamina66000@gmail.com

Les Chérubins (11 places)

4 impasse Jacques Offenbach.

De 8h00 à 18h45.

☎ : 06 61 56 82 09
ou 06 58 86 15 78
ou 09 83 09 56 01

✉ : laboiteamessage@hotmail.fr

📍 : les chérubins

MULTI-ACCUEIL MUNICIPAL

Les Hirondelles (24 places)

Géré par la Mutualité Française du Grand Sud

314 avenue du Languedoc.

De 7h30 à 18h30.

☎ : 04 68 89 75 68

✉ : creche.leshirondelles@mfgs.fr

MULTI-ACCUEIL ASSOCIATIF

La Toupie (15 places à partir de 11 mois)

Géré par l'association Solidarité Pyrénées 66

25 rue des Mésanges.

De 8h00 à 18h00.

☎ : 04 68 35 61 41

✉ : latoupie@asso-sp.fr

HALTES-GARDERIES

1, 2,3 Sourire (12 places, enfants à partir de la marche acquise).
Géré par l'ADEPEP

16 impasse de la Vaillère,
HLM Émile Roudayre.

**Les lundis, mardis, jeudis et vendredis,
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.**

☎ : 04 68 51 43 07

Ainsi Font Les Petits (10 places, enfants à partir de la marche acquise).
Géré par l'Association UFCV

2 rue Niccoló Paganini, Appt N° 3,
Vernet-la-Salanque.

De 8h45 à 12h15.

☎ : 04 68 08 49 78 ou 06 27 59 66 02

✉ : pyrenees-orientales@ufcv.fr

MULTI-ACCUEILS D'ENTREPRISE

Joan Petit (70 places)
Géré par la MNH

15 rue Fernand Léger.

De 6h15 à 20h00.

☎ : 04 68 61 66 08

✉ : creche@ch-perpignan.fr

Crèche LPCR Perpignan (31 places)
Géré par les Petits Chaperons Rouges
groupe GRANDIR.

453 rue Beau de Rochas, au Polygone Nord.

De 7h30 à 19h00.

☎ : 04 37 46 45 47 / 06 12 92 52 49

✉ : perpignan@lpcr.fr

MICRO-CRÈCHE

Les Petites Merveilles (10 places)

14 rue Georges Auric.

De 7h00 à 19h00.

☎ : 04 68 63 35 59

✉ : valerie.monchau@orange.fr

Sipôplait (12 places)

105, rue des frères Voisins.

De 7h30 à 19h00.

☎ : 06 20 71 00 90 ou 06 21 33 47 34

✉ : sipoplait@gmail.com

Bulle (10 places)

441 rue Aristide Bergès Espace Polygone,
«les 5 éléments».

De 7h00 à 18h30.

☎ : 04 68 81 36 87 / 06 50 39 36 20

✉ : contact-creche@bulle-perpignan.fr

SECTEUR OUEST

ASSISTANTS MATERNELS

Assistants maternels en crèche familiale

☎ : 04 68 66 35 90

✉ : creche.familale@mairie-perpignan.com

Assistants maternels indépendants au domicile et en Mam.

☎ : 04 30 19 28 68

✉ : rpenord@mairie-perpignan.com

Deux MAM

Les petites girafes

44 rue Louis Blériot

De 7h30 à 18h00

☎ : 07 69 69 15 75

✉ : lespetitesgirafes@hotmail.com

Perle d'Opale (8 places)

21, Rue Jean de la Fontaine

De 7h30 à 18h30 | Fermé le mercredi

☎ : 06 45 95 65 81

✉ : mamperledopale@gmail.com

MULTI-ACCUEIL MUNICIPAL

Joan Miro (30 places)

Géré par la Mutualité Française Grand Sud

16 avenue de Belfort.

De 7h30 à 18h30.

☎ : 09 62 58 09 89

✉ : creche.joanmiro@mfgs.fr

HALTE GARDERIE

Corbinot (14 places, de la marche acquise à 4 ans)

11 rue Joseph Tastu.

De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

☎ : 04 68 98 05 58

MULTI-ACCUEILS D'ENTREPRISE

Crèche LPCR Perpignan
Léonce Elie de Beaumont (20 places)
Géré par Les Petits Chaperons Rouges
groupe Grandir

8 place Léonce Élie De Baumont.

De 7h30 à 18h30.

☎: 04 68 68 73 58 ou 07 77 26 92 05

✉: perpignan.leonce@lpcr.fr

Crèche LPCR Perpignan Oslo
(30 places)
Géré par Les Petits Chaperons Rouges
groupe Grandir.

Impasse Oslo, rond-point
de Copenhague, Saint-Charles.

De 6h30 à 18h30.

☎: 04 68 37 77 05

✉: perpignan.oslo@lpcr.fr

MICRO-CRÈCHES

Les Petits Koalas 1 et Koalas 2
(10x2 places)

3055 avenue de Prades.

De 7h30 à 18h30.

☎: 04 68 64 32 32

✉: lespetitskoalas66@gmail.com

Douc' Enfance 66 (11 places)

1415 avenue Julien Panchot.

De 7h30 à 18h30.

☎: 06 45 73 51 31

✉: contact@doucenfance66.fr

Cali-fourchon (10 places)

56 avenue de Prades.

De 7h30 à 19h30.

☎: 06 74 60 12 69

✉: contact@cali-fourchon.fr

SECTEUR SUD

ASSISTANTS MATERNELS

Assistants maternels en crèche familiale

☎ : 04 68 66 35 90

✉ : creche.familale@mairie-perpignan.com

Assistants maternels indépendants au domicile et en Mam.

Liste disponible auprès des Relais :

☎ : 04 68 66 19 80

✉ : rpesud@mairie-perpignan.com

Dont 5 Maisons d'assistants maternels (MAM)

Dans ma bulle (7 places)

7 bis avenue Paul Alduy.

De 8h00 à 18h00.

☎ : 04 11 68 47 86 ou 06 10 75 90 75

✉ : dansmabulle66@gmail.com

Les P'tits Schtroumpfs (8 places)

2 square Saint Marsal.

De 7h30 à 19h30.

☎ : 06 22 01 62 96

✉ : lespitsschtroumpfs@yahoo.fr

Chez petit pouce (8 places)

2 rue Jean de Noguer.

De 7h30 à 18h00 | Fermé le mercredi.

☎ : 06 17 56 87 21

✉ : chezpetitpouce@aliceadsl.fr

Les Pitchounes (6 places)

8 rue Léon Binet à la Porte d'Espagne.

De 7h30 à 18h00.

☎ : 06 42 53 13 89

✉ : lespitchounes@gmx.fr

Pain d'épice (12 places)

6, rue du Pic de la Capsole.

De 8h00 à 18h00.

☎ : 06 95 41 30 75 ou 06 20 14 56 60

✉ : paindepice.66@outlook.fr

MULTI-ACCUEIL MUNICIPAL

Moulin à Vent (85 places)

Géré par l'UFCV

Place d'Alghero au Moulin à Vent.

De 7h30 à 18h30.

☎ : 04 68 63 61 16

✉ : creche.moulinavent@ufcv.fr

MICRO-CRÈCHES

La Barbotine (10 places)

Géré par l'association
Solidarité Pyrénées 66

600 rue Félix Trombe, Tecnosud 1.

De 7h30 à 18h30.

☎ : 04 34 10 21 21

✉ : labarbotine@asso-sp.fr

Les Ecureuils (10 places)

Géré par la Mutualité Française
Grand Sud

Crèche réservée à l'Université

Chemin de la Passio Vella.

De 7h45 à 18h15.

☎ : 04 68 51 40 08

✉ : mc.lesecureuils@enfancelr.fr

🌐 : www.mfgs.fr

L'Atelier des Bouts de choux

(10 places)

151 chemin de la Passio Vella.

De 7h30 à 18h30.

☎ : 04 68 36 70 55

✉ : perpignan@
latelierdesboutsdechoux.fr

🌐 : www.latelierdesboutsdechoux.fr

Les P'tits Babadins (12 places)

Mas Delfau, Tecnosud 2

7 Allée Borée, 66 000 Perpignan

De 7h30 à 19h00

☎ : 06 81 30 04 27

Infans Perpignan (10 places)

Géré par Infans

235, avenue d'Espagne.

De 7h30 à 18h30.

☎ : 06 58 21 84 87

✉ : contactperpignan@infans.fr

Els Petits Dimonis (10 places)

316 avenue de l'École, Tecnosud 2.

De 6h30 à 20h00.

☎ : 06 50 71 82 44

✉ : elspetitsdimonis.tecnosud2@
gmail.com

Els Petits Dimonis 6 et 7

(12 + 12 places)

780 avenue d'Argeles-sur-Mer.

**De 6h30 à 20h00 | Ouvert toute
l'année.**

☎ : 06 50 71 82 44

✉ : elspetitsdimonis.tecnosud2@
gmail.com

LIEUX À PARTAGER EN FAMILLE

LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP)

Ce sont des lieux d'échange, d'écoute, de rencontres et d'éveil pour les enfants et leur famille. L'accueil par une équipe de professionnels de la petite enfance est anonyme.

Cet endroit permet à la fois le partage de moments ludiques entre enfants, nécessaires à la socialisation et l'échange d'expériences entre adultes.

Gratuits, ils sont ouverts à tous et sans inscription préalable.

LAEP

la Casa des Petits

Rue Rabelais.

**Les mardis et vendredis,
de 13h30 à 17h30.**

☎ : 04 68 66 30 81

✉ : laeps@mairie-perpignan.com

LAEP Menthe à l'eau

Association Léo Lagrange
Méditerranée.

HLM Émile Roudayre,
16 impasse de la Vaillère.

**Les mercredis de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00.**

☎ : 04 68 51 43 07

✉ : hg.perpignan@leolagrange.org

LAEP Ziw Zaw

Esplanade du Nouveau Logis.

**Les lundis et jeudis,
de 13h45 à 17h45.**

☎ : 04 30 19 28 58

✉ : laeps@mairie-perpignan.com

LAEP L'île aux Parents

62 rue Pascal Marie Agasse.

**Les lundis de 14h00 à 17h30,
les mercredis de 9h00 à 12h00,
et les vendredis de 13h30 à 17h30.**

☎ : 04 68 35 17 00

📍 : l'île aux parents

LAEP Le petit moulin

Rue du Vilar (Moulin à Vent).

Lundi matin et jeudi après midi.

☎ : 04 68 66 19 80





LES ESPACES CITOYENS

Les 8 espaces citoyens de la Ville sont des lieux ressource et développement de nombreuses actions en direction de la population : soutien scolaire, cours de français, mise à disposition de postes informatiques et bien plus encore.

Ils proposent de nombreuses activités et sorties en direction des familles de tout-petits. Ces temps sont animés par les référentes familles et/ou des intervenants extérieurs. Ils sont l'occasion de rencontres, d'éveil et de partage.

Les activités sont payantes en fonction du quotient familial de la CAF/MSA. Pour s'inscrire se renseigner directement auprès des structures.

Espace citoyens du Centre Historique

Antenne la Réal, Saint-Matthieu,
5 rue Sainte-Catherine.

☎ : 04 68 66 30 62

Espace citoyens Mailloles

67 b rue des Grenadiers
et 7 rue des Grappes.

☎ : 04 68 85 31 17

Espace citoyens du Haut-Vernet

76 avenue de l'Aérodrome.

☎ : 04 68 63 61 36

Espace citoyens Saint-Gaudérique

Rue Nature.

☎ : 04 68 63 60 25

Espace citoyens du Nouveau Logis

73 esplanade du Nouveau Logis.

A : 04 30 19 28 27

Espace citoyens Saint-Martin

Antenne des Baléares,
11 rue de la Briquèterie.

Antenne des Romarins,
25 rue des Romarins.

☎ : 04 68 66 24 90

Espace citoyens de la Diagonale du Moyen-Vernet

Rue Arcangelo Corelli.

☎ : 04 68 66 35 74

Espace citoyens du Bas-Vernet

16 rue de Puyvalador.

☎ : 04 30 19 28 27



LE RESEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Le réseau des bibliothèques accueille les familles et propose des espaces, des collections et des manifestations (lectures, ateliers de découverte, spectacles) adaptés à la petite enfance.

L'adhésion est gratuite pour les enfants jusqu'à 18 ans.

Renseignements au 04 68 66 30 22 et sur le portail :

www.mairie-perpignan.fr/mediatheque.

Médiathèque

15 rue Émile Zola.

☎ : 04 68 66 30 22

Bibliothèque Bernard Nicolau

42 avenue de Grande-Bretagne.

☎ : 04 68 62 37 60

Bibliothèque Barande

Esplanade Edouard Le Roy.

☎ : 04 68 66 35 67

Bibliothèque Jean d'Ormesson

Avenue Paul Alduy.

☎ : 04 68 67 30 22

DES ESPACES POUR JOUER

D'autres lieux permettent aux familles de partager des moments ludiques pour le plaisir des petits et des grands !

Bulles de part'âges

Association Solidarité Pyrénées.

25 rue des Mésanges.

Ateliers parents-enfants 2 samedis par mois de 10h00 à 12h00, soit dans les locaux de :

- La Toupie, 25 Rue des Mésanges
- La Barbotine

Renseignements et inscriptions au :
04 68 35 61 41

Ludothèque rabelais

Rue de l'église saint jacques.

☎ : 04 68 63 60 65

M: lesenfantsdulude@gmail.com

Ludothèque Les enfants du Lude

107 avenue de Prades.

☎ : 04 68 54 12 09/ 06 81 31 53 30

✉ : lesenfantsdulude@gmail.com

VIENS JOUER AVEC MOI ! UN ÉVÈNEMENT ENTIEREMENT GRATUIT POUR LES FAMILLES

Des ateliers d'éveil mais aussi des expériences culturelles et des spectacles sont proposés dans les différents lieux d'accueil Petite enfance de la Ville, les jardins publics, les musées, la médiathèque... pendant les vacances scolaires

INSCRIPTION PRÉALABLE AU

04 68 66 34 45

04 68 66 34 60



LES GARDES D'ENFANTS À DOMICILE

Ce mode d'accueil consiste à employer une personne qui assure la garde de l'enfant à votre domicile.

Vous pouvez employer une garde à domicile en tant qu'employeur direct
www.pajemploi.urssaf

- En emploi direct : la famille est l'employeur.
Possibilité pour 2 familles de se mutualiser pour l'accueil de leur enfant.
Voir les modalités d'emploi sur les RPE.
- Par le biais d'un service prestataire : l'employé à domicile est salarié du prestataire de service.

« Family Spère »

49 Boulevard Aristide Briand.

☎ : 04 68 63 83 88

✉ : contact.perpignan@family-sphere.fr

« Kangourou Kids »

19 espace Méditerranée.

Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00.

☎ : 04 68 67 51 92

✉ : contact.66@kangouroukids.fr

« OSCAR BY ASSAD »

92 boulevard Aristide Briand.

Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00.

☎ : 08 05 29 11 11

✉ : contact@oscar-assad.fr

Garde d'enfants à domicile O2

32 avenue Guynemer.

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 14h 00 à 18h 00.

☎ : 02 43 72 02 02 ou 07 75 25 66 04

✉ : perpignan@o2.fr

Générale des Services

20 bis boulevard Kennedy.

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 18h30.

Sur rendez-vous le samedi.

☎ : 04 68 34 74 09

✉ : perpignan@gdservices.fr

« Bambinos »

35 boulevard Saint-Assisclé - Le Galet.

Du lundi au vendredi de 9h00 à 20h00
et le samedi de 9h00 à 14h00.

☎ : 04 84 80 08 48

✉ : contact@bambinos.care

Les Petits Loups de Nounou

67 avenue Éole.

☎ : 08 06 23 10 70

✉ : agenceperpignan@lespetitsloups.site

Domissori

41 Av. Victor Dalbiez.

☎ : 06 04 67 77 66

L'ÉCOLE À 2 OU 3 ANS?

Dès l'âge de 2 ans, vous pouvez inscrire votre tout-petit à l'école.

Sachez que votre enfant peut toujours bénéficier d'un mode d'accueil collectif, municipal, associatif ou privé.

Les assistants maternels indépendants accueillent des bébés mais également de jeunes enfants.

Mieux vaut différer parfois la rentrée de quelques mois, l'adaptation à l'école sera plus rapide.

L'offre d'accueil est diversifiée pour permettre à nos enfants de trouver des conditions favorables à leur épanouissement.

Les parents ont diverses possibilités pour concilier au mieux vie professionnelle et vie familiale.

Renseignements :

Auprès des Mairies de quartier ou des Relais petite enfance.

Mail scolaire : daee-inscriptionscolaire@mairie-perpignan.com

Mail périscolaire : portail.famille@mairie-perpignan.com



DIVISION PETITE ENFANCE

Direction de l'Action Éducative et de l'Enfance

Mairie de Perpignan

10 rue du Castillet

66000 PERPIGNAN

Tél 04 68 66 33 08



Application Perpignan la Rayonnante
mairie-perpignan.fr



PERPIGNAN
LA RAYONNANTE